



Associations	Montant
Prévention Routière	150,00
FNACA Cantonale	100,00
Les Restaurants du Cœur	100,00
Donneurs de Sang Bénévoles Pays Grenadois	120,00
Les p'tits loups	500,00
Guerillero Oublié	100,00

- L'inscription des crédits nécessaires au compte 6574, à savoir 1 070,00 €.

#### **N°2015\_04\_6 BUDGET PRIMITIF 2015 – REFUS SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Francis DESBLANCS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2015, à l'unanimité,

**DECIDE** de ne pas donner de suite favorable aux demandes de subventions suivantes ;

- Campus Cifop – CCI Angoulême ;
- Secours Catholique ;
- AFSEP (Association Française des Sclérosés En Plaques) ;
- Cultures du Cœur – landes ;
- Fondation du Patrimoine.

#### **N°2015\_04\_7 BUDGET PRIMITIF 2015 – TAUX D'IMPOSITION**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Francis DESBLANCS, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2015,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE**

- De maintenir, pour l'année 2015, en l'état les taux d'imposition de la commune, à savoir :

Taxes	Taux	Produit attendu
Taxe d'habitation	15,66 %	172 886 €
Taxe foncière (bâti)	14,24 %	140 990 €
Taxe foncière (non bâti)	57,89 %	37 513 €
	<b>TOTAL</b>	<b>351 389 €</b>

#### **N°2015\_04\_8 BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Francis DESBLANCS, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'année 2015, à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif tel que résumé ci-dessous :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement (y compris RAR 2014)
<b>DÉPENSES</b>	1 043 342,69	779 219,80
<b>RECETTES</b>	1 043 342,69	779 219,80

**DECIDE :**

- Certaines dépenses et recettes seront individualisées, en section d'investissement, dans les opérations suivantes :
  - Ensemble Sports et Loisirs ;
  - Aménagement de la rue de l'Abbé Meyranx et de la place Saint Barthélémy ;

- Aménagement Bibliothèque – Maison « Duporté » ;
- Cimetière - Aménagement de l'extension.
  
- L'inscription en opérations non individualisées – section d'investissement :
  - A l'article 2041581 – travaux d'éclairage public : enfouissement des réseaux : route de Mounamic, avenue de la Gare, rue du Chemin Vert, impasse Lamazouade et place du Portugais ;
  - A l'article 2118 – clôture impasse Arnaudas ;
  - A l'article 21311 – travaux porche de la mairie et escalier parc de la mairie ;
  - A l'article 21312 – travaux à l'école (réfection de la cour et accès à la cantine) ;
  - A l'article 21318 – travaux sur divers bâtiments publics (studio, local de rangement au terrain de pétanque (achat des fournitures) ; ateliers communaux (aménagement local technique) ;
  - A l'article 2151 – redressement chemin de Luzan, matérialisation sur le cadastre de la rue de l'Abbé Larrebaigt ;
  - A l'article 21578 – acquisition de panneaux routiers ;
  - A l'article 2158 – dépenses d'équipement pour l'atelier technique, dont notamment : coupe frontale pour tracteur, modification balayeuse, aspirateur, meuleuse ... ;
  - A l'article 2188 – illuminations, équipement en LED ;

#### DIVERS / INFORMATIONS

- **Formations Elus** : Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux des offres de formation proposées par l'ALPI à destination des élus.

*L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à vingt-deux heures quinze minutes.*

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 21 avril 2015.

Le Maire,

Francis DESBLANCS